

4

JUSTIFICATIFS

Mutations pour impératifs familiaux

L'ensemble des précisions est ici

Rapprochement de conjoints

Handicap / maladie

Handicap : dossier à déposer auprès du médecin conseiller technique du recteur

Maladie : attestation d' un médecin pour maladie grave ou affection de longue durée (liste officielle / CF AMELI)

Autorité parentale conjointe - personnes isolées

3

QUELLES PRIORITÉS ?

B3 : Maître bénéficiant d'un impératif familial dûment justifié (voir le point 4)

B4 : Autre demande des maîtres hors académie

C3 : Lauréats CAFEP et des maîtres BOE ayant validés leur année de formation

D3 : Lauréats CAER et des maîtres BOE ayant validés leur année de stage

DEMANDE DE MUTATION INTERACADEMIQUE 2025-2026



1

Pour QUI ?
Enseignants en contrat provisoire ou définitif du 2nd degré au **01.09.2025**

Quand ?
Mi-décembre 2025
au 19 janvier 2026

COMMENT ?

1) Prendre contact avec :

- ◆ Vos responsables locaux **SNEC-CFTC**
- ◆ le **SNEC-CFTC** du territoire concerné : **Aiguilleur qui oriente vers un responsable** grâce à votre inscription sur **la Base de données ARGOS**

2

2) Compléter le dossier d'intention de mutation à retourner auprès de votre chef d'établissement ou auprès du secrétariat de la Commission Académique de l'Emploi (CAE) pour les maîtres souhaitant une réintégration ;

3) Retourner l'imprimé avec les justificatifs de demande à la CAE ;

4) Suivre les modalités et le calendrier du mouvement dans l'académie demandée.